



OIAC

Conférence des États parties

Huitième session
20 - 24 octobre 2003

C-8/DEC.15
24 octobre 2003
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

DÉCISION

PROROGATION DES DÉLAIS DES PHASES INTERMÉDIAIRES ET FINALES DE LA DESTRUCTION PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE DE LEURS ARMES CHIMIQUES DE LA CATÉGORIE 1

La Conférence des États parties,

Ayant examiné la recommandation de la vingt-troisième réunion du Conseil exécutif ("le Conseil") (EC-M-23/DEC.5 du 24 octobre 2003) visant à ce que la Conférence, à sa huitième session, accorde aux États-Unis d'Amérique une prorogation des délais des phases intermédiaires et finales de la destruction de leurs armes chimiques de la catégorie 1,

1. **Décide** d'accorder aux États-Unis d'Amérique une prorogation du délai pour la destruction de 45 % de leurs stocks d'armes chimiques de la catégorie 1 et de fixer au 31 décembre 2007 la nouvelle date butoir pour la phase intermédiaire des 45 %;
2. **Accorde** en principe, aux États-Unis d'Amérique, une prorogation du délai pour la phase finale de la destruction de 100 % de leurs stocks d'armes chimiques de la catégorie 1, de sorte que la date butoir pour les 100 % surviendra après la date butoir pour les 45 %, étant entendu que rien de ce qui suit ne réduit en aucune façon les obligations qui incombent aux États-Unis d'Amérique en vertu des dispositions de la Convention, notamment aux termes du paragraphe 28 de la quatrième partie (A) de l'Annexe sur la vérification et que :
 - a) une fois sur deux, à ses sessions ordinaires, le Conseil sera informé par les États-Unis d'Amérique, avec documents à l'appui, de l'avancement de leurs plans pour s'acquitter de cette obligation en matière de destruction;
 - b) le Directeur général rendra régulièrement compte au Conseil des progrès réalisés par les États-Unis d'Amérique dans la destruction des armes chimiques, conformément aux obligations qu'ils ont contractées en vertu de la Convention;



- c) le Président du Conseil, dans l'exercice de ses fonctions et en coopération avec le Directeur général, rendra régulièrement compte au Conseil de ces questions.

--- 0 ---